

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES DANS LES RUES JEAN-JAURÈS, PALMISTE, CAPITAINE PALENE, TOUSSAINT LOUVERTURE ET ROUTE DE BOLOGNE À RIVIÈRE-DES-PÈRES À BASSE-TERRE, AFIN DE PERMETTRE À L'ENTREPRISE « GRANDS TRAVAUX PUBLICS » REPRESENTÉE PAR MONSIEUR DEVOUTON SAMUEL, SISE À LA RUE HENRI BECQUEREL N°1617 – 97122 BAIE-MAHAULT, D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CORRECTIFS DE CONTINUITÉ DU RÉSEAU SOUTERRAIN EXISTANT, DANS LE CADRE DU CHANTIER DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE BASSE-TERRE, SUR UNE PÉRIODE DE SOIXANTE (60) JOURS CALENDAIRES, À PARTIR DE MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2022 JUSQU'AU SAMEDI 05 NOVEMBRE 2022 DE 06 HEURES 00 À 18 HEURES 00.

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 et suivants ;

VU le Code pénal ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

CONSIDERANT la demande formulée en date du 02 Septembre 2022, arrivée par mail en date du 05 Septembre 2022, par laquelle l'Entreprise « **GRANDS TRAVAUX PUBLICS** » sise à la rue Henri BECQUEREL N°1617 – 97122 BAIE-MAHAULT, sollicite un **arrêté municipal réglementant la circulation dans les rues Jean JAURÈS, PALMISTE, Capitaine PALENE, Toussaint LOUVERTURE et Route de BOLOGNE à Rivière-des-Pères à BASSE-TERRE**, afin de permettre la réalisation des travaux de correctifs de continuité du réseau souterrain existant dans le cadre du chantier de rénovation de l'éclairage public de BASSE-TERRE, sur une période de soixante (60) jours calendaires, **à partir de Mercredi 07 Septembre 2022 jusqu'au Samedi 05 Novembre 2022 de 06 heures 00 à 18 heures 00.**

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Autorise la **réglementation de la circulation dans les rues Jean JAURÈS, PALMISTE, Capitaine PALENE, Toussaint LOUVERTURE et Route de BOLOGNE à Rivière-des-Pères à BASSE-TERRE**, afin de permettre à l'Entreprise « **GRANDS TRAVAUX PUBLICS** » sise à la rue Henri BECQUEREL N°1617 – 97122 BAIE-MAHAULT de réaliser des travaux de correctifs de continuité du réseau souterrain existant dans le cadre du chantier de rénovation de l'éclairage public de BASSE-TERRE, sur une période de soixante (60) jours calendaires, **à partir de Mercredi 07 Septembre 2022 jusqu'au Samedi 05 Novembre 2022 de 06 heures 00 à 18 heures 00**, selon les dispositions particulières :

- La circulation sera organisée de manière à signaler la zone de travaux et assurer la sécurité des usagers durant l'exécution des travaux :

- Circulation alternée pendant la phase des travaux
- Empiètement sur chaussée
- Dépassement interdit pour les véhicules légers
- Vitesse limitée à 30 km/h

ARTICLE 2 : L'entreprise « **GRANDS TRAVAUX PUBLICS** » en charge de la réalisation des travaux devra mettre en place la main d'œuvre nécessaire pour installer un dispositif de signalisation (panneaux de type AK3, AK5, B3, B14, B31, KC1 et K10 barrières, bandes) pour matérialiser ces dispositifs.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de son affichage et/ou sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté devra être notifié, affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur des Infrastructures et du développement durable du Territoire de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de la Région BASSE-TERRE.

Basse-Terre, le 07 SEP. 2022

Certifie exécutoire compte tenu

De la notification, le 07 SEP. 2022

De l'affichage et/ou la publication, le 07 SEP. 2022

Fait à Basse-Terre, le 07 SEP. 2022

P/Le Maire André ATALLAH
Le Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA

P/Le Maire André ATALLAH
Le Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA

